

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 1er octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 SG 116 Subvention à l'association française du cinéma d'animation (AFCA) (9e

M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association française du cinéma d'animation (AFCA), 53 bis rue Rodier (9e);

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission.

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'association française du cinéma d'animation (AFCA) afin de l'aider au développement du centre de ressources du cinéma d'animation et à l'organisation de la 11e Fête du cinéma d'animation.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 7800 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.